

14^{ème} CHAMPIONNAT DE FRANCE DE GOLF SAPEURS-POMPIERS



16 AU 18 SEPTEMBRE 2021

Golf de COURSON MONTELOUP

Et

Golf de ROCHEFORT EN YVELINES



SOMMAIRE

- I Mot du Président de l'ANGSP**
- II Présentation générale**
- III Hébergement**
- IV Déroulement de la compétition**
- V Tarifs**
- VI Inscriptions et conditions d'annulation**
- VII Contacts**
- VIII Fiche d'inscription**
- IX Attestation d'appartenance UDSP**
- X Règlement du Championnat de France de Golf**
- XI Moyens de communication de votre association**



I Mot du Président de l'ANGSP



Les années 2020 et 2021 resteront comme des années sans précédent pour ce début de 21^{ème} siècle. Elles auront été très particulières pour l'ensemble des habitants de notre planète tout comme l'ensemble des Français. La pandémie « Covid-19 » qui a gagné l'ensemble des territoires a malheureusement balayé toutes les cartes, prédictions et projets que nous avions préparés.

Le monde du sport s'en est retrouvé bousculé par toutes les mesures qu'il fallait prendre afin de préserver l'ensemble des citoyens confrontés à cette pandémie.

Et c'est ainsi que le congrès national des sapeurs-pompiers de France et toutes les compétitions organisées dans toutes les sections sportives sous l'égide de la commission sportive de la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France se sont vues annulées.

Le championnat de France de Golf des Sapeurs-Pompiers et personnels des SDIS organisé dans le Doubs a donc été reporté à deux reprises en 2020 et 2021, obligeant les organisateurs à s'adapter avec l'aide des partenaires.

Malgré leurs efforts, ce championnat ne pourra pas avoir lieu du 13 au 15 mai 2021 comme initialement prévu compte tenu que toutes les manifestations sportives ont été annulées jusqu'au 31 mai 2021 inclus par la commission sportive de la FNSPF. Considérant l'énorme travail déjà entrepris par l'équipe organisatrice du Doubs et l'élan s'en suivant des partenaires, l'ANGSP garde toute sa confiance et espère que ce championnat pourra se dérouler du 26 au 28 mai 2022.

Pour autant, il n'était pas concevable de briser le lien entre le bureau de l'ANGSP et ses membres. Les mails, une assemblée générale fictive et des bilans moraux et financiers des années 2020 et 2021 ne sont pas suffisants pour conserver notre dynamique.

C'est pour cette raison que nous avons travaillé depuis plusieurs mois à l'organisation d'un championnat de France qui aura lieu sur les parcours de Courson-Monteloup dans l'Essonne et de Rochefort dans les Yvelines. Ces deux golfs distants de 15 kilomètres nous permettront de rester dans la philosophie de l'ANGSP et permettre une nouvelle fois de faire découvrir deux sites différents à nos membres même si le nombre de participants s'en trouve contraint.

Je n'ai plus qu'à vous souhaiter de passer un bon moment de préserver le plus sagement possible votre santé, celle de vos proches et amis tout en respectant les distanciations sociales au maximum, mais également en vous faisant vacciner autant que possible.

Le Président de l'ANGSP
Fabrice PETIT



II Présentation générale

Sous réserve des consignes gouvernementales et fédérales en matière d'organisation d'événements sportifs, les 14^{ème} Championnats de France de Golf des Sapeurs-Pompiers auront lieu du **jeudi 16 septembre 2021 au dimanche 19 septembre 2021**, dans le département des Yvelines (78) et de l'Essonne (91).

Un **champ de joueurs limité à 120**, en raison des conditions sanitaires et des capacités d'accueil, pourra ainsi se rencontrer successivement sur les golfs de Rochefort le vendredi 17 septembre et de Courson le samedi 18 septembre. Ils sont très proches car situés à 15 km l'un de l'autre et facilement accessibles depuis l'autoroute A 10. Ces deux golfs de prestige sont réputés pour la qualité de leur parcours et le haut niveau de prestation golfique.

Compte tenu de la limitation du nombre de participants, les joueurs sapeurs-pompiers et personnels des SDIS seront prioritaires par rapport aux accompagnants joueurs. Le nombre d'accompagnants non joueurs n'est quant à lui pas limité.

Compte tenu des conditions sanitaires et pour la préservation de toutes et tous, aucun repas ou accueil collectif ne sera organisé lors de ce championnat et la remise des récompenses s'effectuera sous certaines conditions.

Pour conclure, il sera impérativement demandé à chaque participant la présentation d'un test PCR négatif de moins de 72 heures à présenter lors de l'accueil. La présentation d'une attestation de vaccination ne sera pas suffisante.



Le golf de ROCHEFORT EN YVELINES



Le golf du château de Rochefort qui figure parmi les plus beaux golfs d'Île-de-France a été dessiné en 1964 par Frédéric William Hawtree.

Il s'étend sur un vaste et magnifique parc de 110 hectares en région parisienne, dans le sud-ouest des Yvelines (78). Situé à 45 km de Paris, il est proche de Rambouillet et du centre d'entraînement de Clairefontaine. Vous trouverez sur le domaine le Château de Rochefort, créé en 1904, qui est la réplique solennelle et démultipliée de l'hôtel de Salm (actuel palais de la légion d'honneur à Paris).

Le parcours :

18 trous – Par 71

Distances : Blanc (5 627 mètres) – Jaune (5 411 mètres) – Bleu (5 006 mètres) – Rouge (4 778 mètres).

PLAN DU PARCOURS



Création et réalisation : CIGAF Publ' Diffusion 136, rue du Marais - 73100 Aix-les-Bains - Tél. 04 79 35 52 69



Le golf de COURSON



Inauguré en juin 1991, il a été conçu par l'architecte Robert Von Hagg, qui a réalisé bon nombre des plus beaux parcours aux Etats-Unis et en Europe. Il est notamment connu pour avoir réalisé les trous signature du golf national.

Le Golf de Courson Stade Français s'étend sur plus de 110 hectares en région parisienne, dans l'Essonne (91). Situé à 35 kilomètres au sud de l'aéroport de Paris Orly, il est idéalement desservi par l'autoroute A10 et la N118 (sortie « Les Ulis »), ainsi que par la N20 (sortie « Arpajon »). Ayant accueilli les qualifications de l'Open de France pendant 12 ans, le Golf de Courson fait partie de la liste très prisée des plus beaux golfs d'Europe. Avec ses 36 trous et ses 8 étangs, il est également classé parmi les plus beaux golfs du monde par le Rolex.

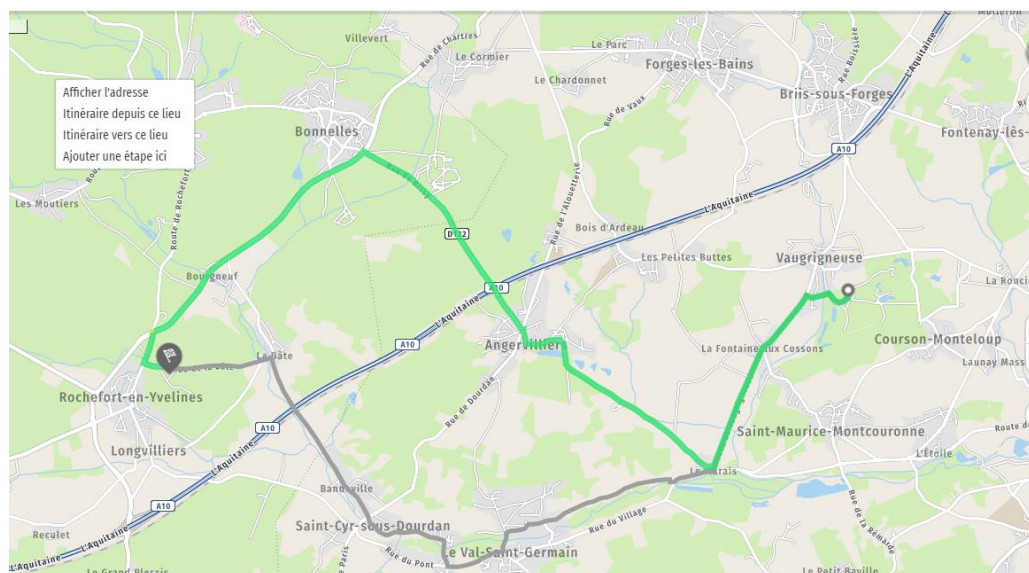
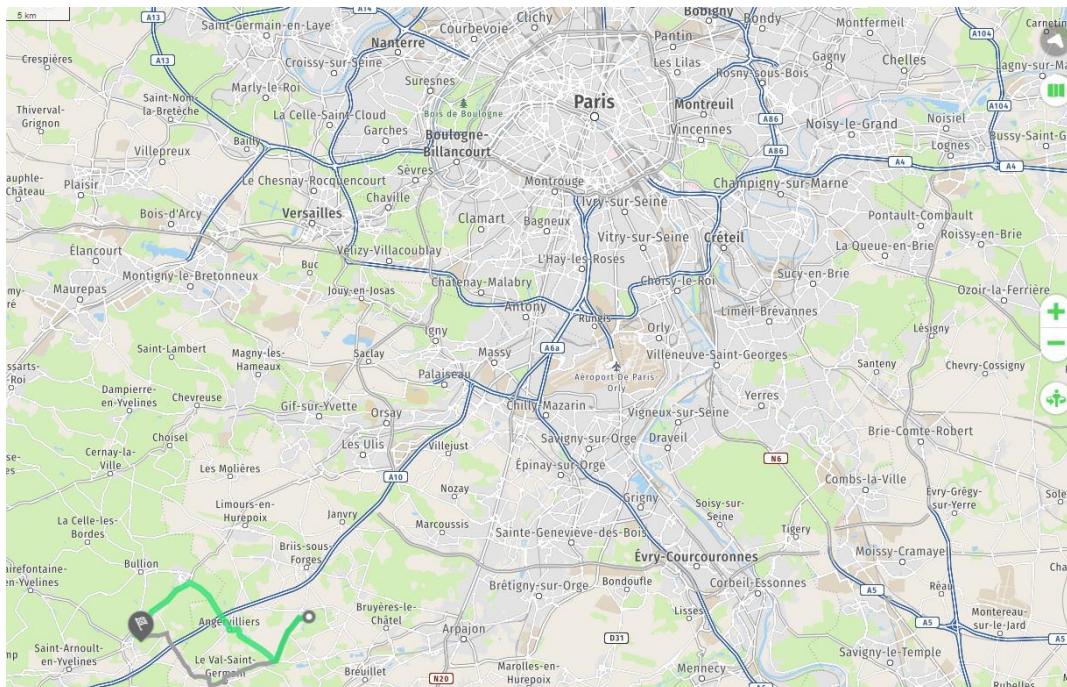
Le site dispose de 2 parcours totalisant 36 trous proposant 6 combinaisons possibles sur 4 fois 9 trous (parcours Vert / Orange / Noir / Lilas)



III Hébergement

Depuis l'édition 2018, l'hébergement est libre.

Le site de compétition étant proche de Paris, la région offre une grande capacité d'hébergements de toutes natures.



Distance entre golf de Courson et golf de Rochefort : 15 kms pour un trajet de 20 à 25 minutes (accès facile par l'autoroute A 10).



IV Déroulement de la compétition

MERCREDI 15 SEPTEMBRE OU JEUDI 16 SEPTEMBRE

Parcours de reconnaissance ou de découverte

Les joueurs désirant effectuer un parcours de reconnaissance ou de découverte devront réserver directement leur Green Fee au golf concerné.
Le tarif du Green Fee est en cours de négociation.

Golf de ROCHEFORT : 01 30 41 31 81

Golf de COURSON : 01 64 58 80 80

JEUDI 16 SEPTEMBRE

15h00 à 18h00 Accueil des capitaines d'équipes au club house du golf de COURSON

18h00 à 19h00 Réunion obligatoire des capitaines d'équipes en salle de réunion du golf de Courson (en fonction des conditions d'accueil eu égard à la situation sanitaire)

VENDREDI 17 SEPTEMBRE :

Compétiteurs

08h00 à 14h00

Parcours de **ROCHEFORT**

Départs dans l'ordre : 1^{ère} série, 2^{ème} série, 3^{ème} série, Séniors et accompagnants si possibilité de les accueillir.

Par équipe de 3, toutes les 10 minutes. Prise en compte des paniers repas au départ.

20h00

Diffusion des résultats de la 1^{ère} journée*

SAMEDI 18 SEPTEMBRE :

Compétiteurs

08h00 à 14h00

Parcours de **COURSON**

Départs dans l'ordre inverse par séries en fonction des résultats de la première journée : 1^{ère} série, 2^{ème} série, 3^{ème} série, Séniors et accompagnants

Par équipe de 3, toutes les 10 minutes. Prise en compte des paniers repas au départ.

20h00

Palmarès et remise des récompenses au Golf de Courson*.

OPEN PRACTICE

*** selon les consignes sanitaires gouvernementales et dans le respect des gestes barrières et de la distanciation sociale**



4 séries hommes :

1^{ère} Série : Index jusqu'à 14,4 inclus

2^{ème} Série : Index de 14,5 à 24,4

3^{ème} Série : Index de 24,5 à 54 (index ramenés à 36)

Seniors : Index de 0 à 54 (avoir 50 ans au premier jour de la compétition)

3 séries dames :

1^{ère} Série : Index jusqu'à 18,4 inclus

2^{ème} Série : Index de 18,5 à 54 (index ramenés à 36)

Seniors : Index de 0 à 54 (avoir 50 ans au premier jour de la compétition)

Le championnat donne l'occasion de sacrer 2 femmes et 3 hommes « Champion de France » dans leur série respective, 2 champions de France Séniors (femmes et hommes) et une équipe Championne de France (voir règlement en annexe).

Il convient également de préciser que le résultat des championnats de France permet d'établir la liste d'une sélection nationale, afin de représenter l'ANGSP lors des opens internationaux pour l'année suivante, sous réserve d'être à jour de sa licence, de son certificat médical d'aptitude et de son adhésion à l'ANGSP.



V Tarifs

Prestations Joueurs sans hébergement et sans dîners : 180,00 € cotisation comprise

- Adhésion ANGSP
- Cadeaux de bienvenue
- 2 Green Fees
- Open Practice vendredi et samedi
- 2 Paniers repas

Accompagnants non joueurs : 20,00 € (2 paniers repas)

VI Inscriptions et conditions d'annulation

Pour valider son enregistrement à la compétition, chaque joueur doit s'acquitter d'un montant de **130,00 € à verser au plus tard le 31 mai** au comité organisateur comprenant :

- **Le droit de préinscription de 100,00 € + cotisation 30,00 € ANGSP.**
- **Modalité de règlement : un seul chèque de 130,00 € à l'ordre de ANGSP avec sa fiche d'inscription ou par CB via le site de l'ANGSP.**

Seront retenus prioritairement :

- **Les membres à jour du certificat médical et de la licence FFG 2021 au Lundi 31 mai 2021**
- **Les 120 premières inscriptions avant le Lundi 31 mai 2021 (droit de pré-inscription + cotisation ANGSP).**
- **Les Sapeurs-Pompiers, actifs et retraités ;**
- **Les personnels des SDIS**

Les accompagnants joueurs seront admis si le champ des 120 joueurs n'est pas atteint.

Le nombre d'accompagnants non joueurs n'est pas limité.

Le règlement de l'intégralité validant l'inscription (formule joueur ou accompagnant + cotisation) doit être versé au plus tard le **Jeudi 31 juillet 2021** (cachet de la Poste faisant foi).

Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte et l'attestation de l'UDSP est obligatoire

Au-delà du 31 mai 2021, les dossiers reçus seront positionnés en liste complémentaire. Tout compétiteur n'étant pas inscrit sur la liste de son Union Départementale se verra, avec son éventuel accompagnant, retiré de la liste des compétiteurs et remplacé par le premier inscrit de la liste complémentaire.



La date limite d'annulation avec remboursement total est fixée au **Mercredi 1^{er} septembre 2021**. **Au-delà de cette date limite, il n'y aura pas de remboursement sauf cas exceptionnel (à l'appréciation du comité d'organisation et de l'ANGSP).**

Par ailleurs, en cas de consignes gouvernementales et/ou fédérales interdisant l'organisation sportive, un remboursement sera effectué dans les mêmes conditions qu'en 2020.

**Le règlement peut désormais s'effectuer par CB sur le site de l'ANGSP
Les chèques sont à libeller à l'ordre de « l'ANGSP »
Et à transmettre avec le dossier complet à l'adresse suivante :**

Adresse à mentionner : Mr Christophe Morandin
CDF 2019
15 rue de Pons
47500 FUMEL

Mail : christophe.morandin1@orange.fr
Tel : 06.07.39.04.06

VII Contacts

- **Comité d'Organisation : Bureau de l'ANGSP**
- **Contacts :**
 - Christophe Morandin 06.07.39.04.06 - christophe.morandin1@orange.fr
 - Sébastien Lamoureux 06.45.73.19.38 – sebastien.lamoureux@sdis31.fr
- **Dossier d'Inscription :** Christophe Morandin
- **Gestion sportive :** Régis Serra
Alain Cousin
Ludovic Meunier

VIII Fiche d'inscription

Se référer au formulaire d'inscription diffusé par mail par l'ANGSP



X Règlement du Championnat de France de Golf

SOMMAIRE

1. DÉROULEMENT GENERAL ET CONDITIONS DE PARTICIPATION

- 1.1 - Conditions de participation
- 1.2 - Pièces d'identité acceptées
- 1.3 - Règlements applicables
- 1.4 - Comité de l'épreuve
- 1.5 - Tableau officiel
- 1.6 - Réunion des Capitaines

2. FORME DE JEU ET RÈGLEMENT

- 2.1 - Forme de jeu
- 2.2 - Séries
- 2.3 - Marques de départ
- 2.4 - Heures de départ
- 2.5 - Résultats
- 2.6 - Classement individuel
- 2.7 - Classement par équipe
- 2.8 - Egalité
- 2.9 - Trophée Sénior homme et Femme

3. ORGANISATION DES ÉPREUVES

- 3.1 - Prix
- 3.2 - Entraînement
- 3.3 - Arbitrage
- 3.4 - Recording
- 3.6 - Voiturettes
- 3.7 - Cadets et accompagnateurs

4. INSCRIPTIONS

5. ANNEXES

- 5.1- Règlement de l'épreuve des accompagnants



1. DÉROULEMENT GÉNÉRAL ET CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le championnat de France de golf des Sapeurs-Pompiers et des personnels des SDIS est une compétition qui a lieu sous le parrainage de la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France.

Il se déroule sur 2 jours et permet de désigner 1 champion de France des Sapeurs-Pompiers et personnels des SDIS (hommes et femmes) par série, un champion de France Sénior Femme et Sénior Homme, et une équipe championne de France par équipe. L'organisation se réserve le droit de limiter le nombre de joueurs suivant les capacités d'accueil du golf.

1.1 - Conditions de participation

Pour participer, les joueurs doivent :

- Être adhérents et à jour de leur cotisation à l'association nationale de golf des Sapeurs-Pompiers (ANGSP) ;
- Être adhérents à la FNSPF en qualité de membre actif ou associé ;
- Être adhérents à l'UDSP de leur département en qualité de membre actif ou associé ;
- Être adhérents à l'URSP de leur région en qualité de membre actif ou associé.

On entend par adhérent les membres à jour de leur cotisation.

Les **membres actifs** sont les Sapeurs-Pompiers volontaires, professionnels, les personnels des SDIS, des unions départementales, régionales et de la Fédération et sur invitation, les militaires (BSPP, BMPM, UIISC) et les Sapeurs-Pompiers de Monaco, en activité.

Les **membres associés** sont les JSP, les anciens Sapeurs-Pompiers, les Sapeurs-Pompiers ayant spécifiquement en charge les services d'incendie et de secours dans les entreprises et les services publics.

De plus, les joueurs doivent :

- Être titulaires de la licence de golf délivrée par la Fédération Française de Golf (FFG) de l'année en cours ;
- Être à jour du certificat médical de non contre-indication à la pratique de golf délivré par un médecin de leur choix et enregistré sur Fléole ;
- Répondre aux exigences des règles du statut amateur ;
- Fournir une autorisation parentale pour les mineurs.

Les accompagnants peuvent également participer à la compétition, sous réserve des places disponibles. Ils doivent réunir les mêmes conditions de participation, hormis l'obligation d'être adhérents à la FNSPF, à une URSP ou une UDSP.

Seuls peuvent concourir pour les titres de champions de France, les membres actifs et les Sapeurs-Pompiers militaires (BSPP, BMPM, UIISC), les JSP et les anciens Sapeurs-Pompiers.



1.2 – Pièces d'identité acceptées

Seules les pièces d'identité suivantes sont acceptées lors des contrôles préalables à la compétition :

- Carte nationale d'identité ;
- Passeport ;
- Permis de conduire ;
- License FFSE (Fédération Française du Sport d'Entreprise) portant la mention UDSP ;
- Carte fédérale (FNSPF) en cours de validité.

1.3 – Règlements applicables

Les règles édictées par la Fédération Française de Golf et notamment celles régissant les épreuves fédérales sont applicables et notamment :

- Respect de l'étiquette ;
- Comportement correct ;
- Tenue vestimentaire adaptée.

L'index pris en compte est celui détenu le jour où les départs seront réalisés.

1.4 – Comité de l'épreuve

Un comité de l'épreuve est constitué pour la durée de la compétition, il est composé des personnes suivantes :

- Un ou des représentants de l'ANGSP ;
- Un représentant du club de golf organisateur ;
- Un arbitre fédéral ou de ligue ;
- Un ou des représentants du comité d'organisation de la manifestation.

Tous les litiges doivent lui être soumis et ses décisions sont sans appel. Seul l'arbitre est autorisé à donner une décision sur les règles.

1.5 – Tableau officiel

L'ensemble du règlement de la compétition est affiché sur un panneau d'affichage à l'hôtel et à proximité du club house. Seules les informations figurant au tableau sont à prendre en compte.

1.6 - Réunion des capitaines

La réunion des capitaines se tient la veille du 1^{er} tour de l'épreuve, sauf indication contraire.

Lors de cette réunion, la fiche de composition de son équipe lui est communiquée afin d'être contresignée.

La présence du capitaine ou d'un représentant de chaque équipe est obligatoire au bon déroulement de la compétition.



2. FORME DE JEU ET REGLEMENT

2.1 – Forme de jeu

Il s'agit d'une compétition sur 2 tours. La compétition peut se dérouler sur 2 parcours.

- Strokeplay sur 36 trous, 18 trous par jour pour les 1^{ères} séries ;
- Stableford sur 36 trous, 18 trous par jour pour les autres séries.

Pour le 1^{er} tour, l'ordre de départ est celui déterminé par les index des joueurs.

Pour le 2^{ème} tour, l'ordre de départ est déterminé dans l'ordre inverse du classement du 1^{er} tour, par série dans l'ordre des séries suivant :

- Seniors ;
- 2^{ème} série ;
- 1^{ère} série ;
- 3^{ème} série.

2.2 - Séries

3 séries hommes et 2 séries femmes, une série Senior Féminine et une série Senior masculin sont constituées.

Les séries sont constituées et arrêtées par le comité de l'épreuve, selon le nombre de joueurs et selon la difficulté des parcours.

Les index supérieurs sont ramenés à 36.

2.3 – Marques de départ

- Marques blanches pour la 1^{ère} série hommes ;
- Marques jaunes pour les autres séries hommes, senior compris ;
- Marques bleues pour la 1^{ère} série femmes ;
- Marques rouges pour les autres séries femmes, senior compris.

2.4 – Heures de départ

Les heures de départ sont déterminées la veille de chaque tour et affichées sur le tableau officiel et en tout lieu déterminé par le comité d'organisation.

Les joueurs doivent se présenter au starter 10 minutes avant l'heure de départ prévue.

2.5 - Résultats

Les résultats du 1^{er} tour sont affichés le soir à l'issue du 1^{er} tour (classement individuel et classement provisoire par équipe).

Les résultats du championnat sont proclamés le soir du 2^{ème} tour.



Les résultats de la 1^{ère} série sont donnés en :

- Strokeplay brut
- Strokeplay net
- Stableford brut (classement par équipe)
- Stableford net (classement par équipe)

Les résultats des autres séries sont donnés en :

- Stableford brut
- Stableford net

2.6 – Classement individuel

Cette compétition permet d'attribuer le titre de **champion de France hommes et femmes** au meilleur score brut des 2 tours par série. Sont ainsi attribués les titres suivants :

- Champion de France 1^{ère} série homme
- Champion de France 2^{ème} série homme
- Champion de France 3^{ème} série homme
- Champion de France Sénior homme

- Championne de France 1^{ère} série femme
- Championne de France 2^{ème} série femme
- Championne de France Sénior femme

2.7 – Classement par équipe

Un classement par équipe est effectué.

Une équipe est constituée au minimum de 3 joueurs de la même UD ou de la même unité. Le nombre de joueurs n'est pas limité.

Chaque UD ou unité militaire ne peut constituer qu'une seule équipe.

Dans la mesure où une UD ou unité ne présente qu'un ou deux joueurs, celle-ci pourra s'associer à une autre équipe si elles sont limitrophes géographiquement

Le classement est fait par l'addition des scores en brut et en net de chaque joueur, seront pris en compte les 3 meilleurs scores sur les 2 tours de 3 joueurs différents.

Le classement en Brut permet de décerner le titre de **champion de France par équipe**.

Le classement en Net déterminera la meilleure progression

L'équipe déclarée vainqueur est l'équipe totalisant le plus de points. Un classement provisoire sera effectué le soir du 1^{er} tour.

2.8 – Egalité

En cas d'égalité dans l'épreuve individuelle, le départage se fait en play-off en mort soudaine pour la 1^{ère} série.

Pour les autres séries, le départage se fait selon la règle ci-dessous :



Soit sur les 18, 9, 6, 3 et le dernier trou, il faut alors comparer les 18, 9, 6, 3 et le dernier trou. Si l'égalité subsiste, il faut comparer les scores trou par trou en remontant.

En cas d'égalité dans le classement par équipe, il est pris en compte la meilleure carte en brut, puis la 1^{ère} carte en net, puis la 2^{ème} carte en net.

2.9 – Trophée Sénior

- Un trophée sénior homme est mis en place. Il porte le nom de « **Trophée René ISAKOVITCH*** ».

Les joueurs ayant 50 ans* le premier jour de l'épreuve, peuvent participer à leur demande, au trophée sénior. Le trophée sénior est attribué au joueur ayant le meilleur score en Brut à l'issue des 2 tours.

- Un trophée sénior femme est mis en place.

Les joueuses ayant 50 ans* le premier jour de l'épreuve, peuvent participer à leur demande, au trophée sénior. Le trophée sénior est attribué à la joueuse ayant le meilleur score en Brut à l'issue des 2 tours.

La joueuse ou le joueur qui participe au trophée sénior ne pourra prétendre être classé(e) dans les autres séries

3. ORGANISATION DES EPREUVES

3.1 – Prix

Les prix suivants sont attribués :

- 3 prix en brut et en net pour toutes les séries

(*sous réserve de modification de la ffgolf)

Un prix par équipe en Brut et en Net sont attribués.

Les prix bruts priment les prix nets. Un même joueur ne peut recevoir plus d'un prix.

Des prix au tirage au sort pourront être attribués. En cas d'absence du gagnant lors du tirage au sort, son gain est remis en jeu.

Selon le nombre de joueurs inscrits, le nombre de prix peut être modifié par le comité d'organisation.

3.2 - Entraînement

Il est interdit de s'entraîner entre les 2 tours sur le terrain de la compétition restant à jouer.

3.3 - Arbitrage

Un arbitre officiel pour la durée de l'épreuve est désigné par la Commission Sportive de la Ligue de golf et fait partie du comité de l'épreuve.



3.4 - Recording

Afin d'éviter tout litige, tous les joueurs de chaque groupe doivent se présenter ensemble au recording et ce dès la fin du dernier trou. Les joueurs sont invités à attendre que leur carte ait été vérifiée. La carte sera considérée comme rendue lorsque la carte est signée et que le joueur quitte le recording.

3.6 - Voitures

L'utilisation des voitures n'est pas autorisée pour la compétition sauf si le joueur ou la joueuse possède un certificat médical d'un médecin fédéral de la FFG.

3.7 – Cadets et accompagnateurs

L'utilisation d'un cadet est autorisée pour la compétition. Les cadets doivent répondre aux règles du statut amateur.

4. INSCRIPTIONS

Les droits d'inscription doivent être réglés au plus tard à la date de clôture des inscriptions de l'épreuve.

Les chèques sont libellés à l'ordre de l'ANGSP.

Les inscriptions doivent se faire sur les imprimés fournis par le comité d'organisation et envoyées à l'adresse indiquée sur le formulaire d'inscription.

Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte.

5. ANNEXES

5.1 – Règlement de l'épreuve des accompagnants

Le comité d'organisation organise une compétition en parallèle du championnat de France des Sapeurs-Pompiers, sous réserve des places disponibles.

Conditions de participation

Les accompagnants doivent :

- Être titulaires de la licence de golf délivrée par la Fédération Française de Golf (FFG) de l'année en cours
- Être à jour du certificat médical de non contre-indication à la pratique de golf délivré par un médecin de leur choix et enregistré sur Fléole
- Fournir une autorisation parentale pour les mineurs
- Être adhérents à l'ANGSP

Forme de jeu-Séries

- Il s'agit d'une compétition sur 2 tours en stabelford.

Résultats

Les prix suivants sont attribués :

- 1 prix brut messieurs et dames (stabelford brut)
- 3 prix nets mixtes (stabelford net)



XI Moyens de communication de votre association

La communication avec nos membres est un axe qui a progressé, mais qui demande à continuer, grâce à vous qui nous faites parvenir vos manifestations, compte-rendu, photos, etc. : Site internet : www.angsp.org



Il peut vous permettre, outre de trouver les réponses à vos questions, de mettre en avant vos sections en partageant vos photos, éventuellement une rubrique bonnes affaires pour vous permettre de vous séparer de clubs récalcitrants.

Un rappel sur les champions de France et les résultats,

Les évènements à venir vous permettront de faire connaître au plus grand nombre les manifestations que vous organisez,

N'hésitez pas à proposer des rubriques,

Vous verrez que pour visualiser les photos, vidéos et quelques autres rubriques, il vous faudra être membre du site, ceci afin de préserver notre droit à l'image.

2019 : 3141 visites

2020 : 1609 visites

Important :

A partir de cette année, nous vous proposons de pouvoir **régler par carte bancaire** via la plateforme HelloAsso. Vous trouverez sur le site de l'ANGSP l'accès au paiement sécurisé.

HelloAsso vous propose de leur verser une contribution pour leur permettre d'aider les associations gratuitement, vous pouvez décocher votre participation avant de payer.

Bien évidemment, le règlement par chèque est toujours possible et la procédure reste inchangée.

